

Regroupement du Domaine Lac Webster

OBLIGATIONS ET RÈGLEMENTS

OBLIGATIONS

1. Chasse

La chasse est défendue dans le domaine du Lac Webster.

2. Lac

L'utilisation du lac pour la baignade est réservée aux propriétaires du Lac Webster; la surveillance des enfants est la responsabilité des parents. Seules les embarcations telles que chaloupes, pédalos, canots et planches à voile peuvent circuler sur le lac; les moteurs à combustion de même que les moteurs électriques d'une puissance supérieure à 0,7kW ou pouvant aller à une vitesse supérieure à 7km/h sont prohibés. En tout temps, il est interdit de circuler sur l'eau de façon à faire des vagues près du rivage.

3. Stationnement

Si le stationnement dans la rue est nécessaire, il ne doit pas nuire à la circulation. De plus, du 1^{er} novembre au 31 mars, il est défendu de stationner dans les rues du domaine afin de permettre le déneigement.

4. Ponceau

Chaque propriétaire de ponceau est responsable du nettoyage de ce dernier, afin de s'assurer d'un bon écoulement des eaux de fossés.

RÈGLEMENTS

1. Coûts

La facturation sert essentiellement à l'entretien des chemins et des fossés, au déneigement et à des projets spéciaux. Les montants seront déterminés lors de la réunion annuelle des actionnaires.

2. Vitesse

La limite de vitesse permise sur les chemins du Lac Webster est de 20 km/h. Il est du devoir de chacun de respecter et de faire respecter cette vitesse.

3. Véhicules récréatifs (moto – 4 roues – motoneige)

L'utilisation des véhicules récréatifs sera tolérée sur les chemins du Lac Webster pour sortir ou entrer dans le domaine en autant que la limite de vitesse est respectée et que les chemins ne sont pas endommagés.

4. Pêche

Il est permis de pêcher pour les propriétaires du Lac Webster en autant qu'ils respectent les lois provinciales et environnementales. Si des quotas sont émis ils devront être respectés. De plus la pêche est interdite près de la plage et du quai (point 9, Règlements – Plage). Il est interdit de pêcher avec des menés servant d'appâts.

5. Musique

L'écoute de la radio ou de musique ne doit pas déranger les voisins, et ce, à toute heure du jour ou de la nuit et selon le règlement municipal.

6. Animaux domestiques

Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse ou limités au terrain du propriétaire.

7. Ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent être déposées dans les contenants prescrits par la municipalité. Chaque propriétaire est responsable de les ramasser et de les nettoyer au besoin. Il est à noter que la municipalité refuse de ramasser les matériaux de construction; vous devez donc les apporter au dépotoir municipal.

8. Environnement

Les lois et règlements du ministère de l'environnement concernant les fosses septiques, les berges du lac, la faune, les insecticides, les engrais, l'abattage d'arbre, etc. doivent être respectés. De plus, les feux d'artifice sont prohibés à cause des métaux lourds qu'ils contiennent et des vapeurs toxiques qu'ils dégagent.

9. Construction

Pour tous les genres de construction, le propriétaire doit faire la demande de permis à la municipalité pour être en règle.

10. Tondeuse, tronçonneuse, etc.

Les outils à moteur ne doivent pas être utilisés avant 9h le matin.

11. Travaux

Lors de l'entretien des chemins, chaque propriétaire doit finaliser les travaux sur la partie du chemin qui longe sa propriété. De plus, lorsqu'un propriétaire fait faire des travaux qui nécessitent de l'équipement lourd, il est tenu de remettre les chemins en bon état. Tous travaux effectués doivent être conformes aux normes de la municipalité.

12. Le chemin des Riverains

Le chemin des Riverains bordant le lac s'arrête aux deux (2) ronds-points. Veuillez respecter les terrains privés entre ceux-ci.

13. Dégel

Durant la période du dégel, une enseigne sera installée à l'entrée. Aucun camion «poids lourd» ne devrait circuler dans les chemins du domaine durant cette période.

Les mises à jour des ces Obligations et Règlements sont disponibles sur le site web du Regroupement du Domaine Lac Webster

<https://www.lacwebster.com>